

**Extrait du procès-verbal
de la séance ordinaire
du 13 mars 2024**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le treizième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur, Mme Andrée Bouchard, préfète et mairesse de Saint-Jean-sur-Richelieu, et les conseillers régionaux suivants:

M. Réal Ryan, préfet suppléant et maire de Noyan, M. Yves Barrette, Saint-Alexandre, M. Serge Beaudoin, Clarenceville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Sylvain Raymond, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Martin Thibert, Saint-Sébastien, M. Mario van Rossum, Sainte-Brigide-d'Iberville et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Mélanie Dufresne, conseillère régionale.

Substituts : M. Steve Robitaille pour M. Raymond Paquette, Venise-en-Québec et M. Sylvain Hamel pour M. Denis Thomas, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de Mme Andrée Bouchard, préfète.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Résolution 17232-24

**Fonds régions et ruralité (FRR)
Priorités d'intervention 2024-2025**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu a procédé à la signature d'une entente relative au Fonds régions et ruralité avec le MAMH le 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'obligation d'établir et d'adopter les priorités d'intervention pour le terme 2024-2025 en fonction des objets du Fonds régions et ruralité conformément à l'article 18 de ladite entente;

CONSIDÉRANT la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et la Politique de soutien aux entreprises;

EN CONSÉQUENCE;

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,
Appuyée par la conseillère régionale Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte les priorités d'intervention pour le terme 2024-2025 dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds régions et ruralité (FRR), le tout retrouvé sous la cote « document 2.2 » des présentes;

DE CONFIRMER le maintien de la politique de soutien aux entreprises et de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ADOPTÉE

Signé: Andrée Bouchard, préfète

Signé: Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le directeur général et greffier-trésorier,


**Me Joane Saulnier,
MRC du Haut-Richelieu**

Fonds régions et ruralité
(FRR)

PRIORITÉS D'INTERVENTION

2024-2025

PRIORITÉS D'INTERVENTION 2024-2025
FRR

1. Positionner le Haut-Richelieu comme pôle industriel et touristique à valeur ajoutée au Québec, Canada et à l'international

- Développer des stratégies pour attirer des nouveaux projets
- Développer une image de marque pour le Haut-Richelieu
- Élaborer un plan de communication et de marketing
- Adhérer à différents réseaux pour favoriser les échanges
- Attirer et retenir la main-d'œuvre
- Développer la zone d'innovation

2. Exercer un leadership mobilisateur

- Créer un guichet unique en mobilisant les intervenants, les élus et les partenaires autour d'un plan stratégique commun

3. Agir à titre de facilitateur et d'accélérateur auprès des entreprises (implantation, relocalisation, croissance, consolidation, formation, productivité, innovation, rétention, attraction)

- Connaître et évaluer les besoins des entreprises
- Apporter l'accompagnement nécessaire dans toutes les fonctions de l'entreprise (direction, ressources humaines, production, finances, marketing)
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches auprès des divers intervenants et instances politiques
- Améliorer la compétitivité des entreprises
- Soutenir la réussite de projets par l'entremise du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité (FLS)

4. Consolider le tissu économique existant

- Dynamiser les groupes industriels par l'organisation et la promotion d'activités et de projets porteurs
- Créer des synergies entre les entreprises susceptibles de développer des partenariats d'affaires
- Stimuler le développement des entreprises dans les créneaux identifiés par la région :
 - Transport terrestre incluant l'électrification des transports
 - Transformation agroalimentaire
 - Défense et sécurité civile et publique
 - Aéronautique (développement de l'aéroport)
 - Métallurgie
 - Plasturgie
- Susciter l'émergence d'entreprises dans les créneaux porteurs

5. Favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire

- Identifier des opportunités d'investissements et d'alliances stratégiques nationales et internationales

6. Dynamiser le développement des parcs industriels

- Moderniser les parcs industriels
- Travailler au développement d'un parc industriel régional
- Instaurer un parc industriel et d'innovation régional
- Travailler au développement du créneau Logistique de pointe avancé/inversé à Lacolle

7. Développer et consolider l'offre touristique locale

- Commercialiser l'offre agrotouristique
- Consolider et mettre en valeur l'offre culturelle, patrimoniale et archéologique de même que l'histoire
- Développer et promouvoir le tourisme d'affaires et le tourisme sportif
- Bonifier et mettre en valeur la rivière Richelieu, le lac Champlain et le nautisme
- Améliorer l'expérience et le positionnement du cyclotourisme